

NUMÉRO 9 – LE MARDI 16 FÉVRIER 2021

NOUVEAUX ASSOULISSEMENTS AUX MESURES SANITAIRES À COMPTER DU 22 FÉVRIER

Lors d'un point de presse tenu à 17 h, le premier ministre François Legault a annoncé les prochaines étapes du déconfinement prévues à compter du 22 février au Québec. D'entrée de jeu, le premier ministre évalue qu'il reste encore des risques importants durant les prochaines semaines et que la prudence est de mise. Notamment, le gouvernement observe une augmentation du nombre de contaminations par le variant britannique. La semaine de relâche est une autre source d'inquiétude, et le gouvernement ne veut pas revivre la hausse de cas vécue après les Fêtes.

Le 22 février prochain, seule la région de l'Outaouais passera à la couleur orange. Aucune autre région ne changera de couleur.

À compter du 26 février, le premier ministre a annoncé qu'en prévision de la semaine de relâche, la pratique des activités extérieures notamment le ski, la marche et le patin passera d'une bulle de quatre personnes à un maximum de huit personnes.

Il a également annoncé la reprise de certaines activités sportives intérieures. Pour les groupes de 2 personnes ou les bulles familiales, il a indiqué que le patinage libre sera permis dans les arénas, tout comme l'accès aux piscines pour ceux qui souhaitent faire de la natation libre. Les sports organisés, comme le hockey, demeurent toutefois interdits.

Il a annoncé que les cinémas pourront rouvrir dans toutes les régions du Québec, même celles en zone rouge. Le port du masque de procédure sera toutefois obligatoire et une capacité d'accueil réduite pour assurer la distanciation sociale.

Par ailleurs, le couvre-feu sera maintenu à 20 h en zone rouge et à 21 h 30 en zone orange.

Enfin, le premier ministre a indiqué que la location de chambres et de chalets est permise, mais non recommandée, à la condition du respect des bulles familiales et du couvre-feu. Il a aussi confirmé que le gouvernement n'aura pas recours aux barrages routiers pour empêcher les gens de circuler entre zones rouge et orange. Il a toutefois indiqué que les policiers multiplieront les interventions destinées à rappeler les consignes aux automobilistes.

Il a conclu en rappelant que les visites dans les maisons sont interdites et a demandé aux Québécoises et aux Québécois de faire un effort supplémentaire en ce sens pour les prochaines semaines.

LETTRE OUVERTE DU PRÉSIDENT DE LA FQM PROGRAMME D'HABITATION RÉNORÉGION : À L'HEURE DE CORRIGER DEUX ANS D'INJUSTICE

Dans une lettre ouverte publiée ce matin dans six quotidiens, le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers, a demandé le rehaussement du budget du programme d'habitation RénoRégion

qui s'adresse aux personnes démunies des régions rurales à 20 M\$. Il a déploré la réduction effectuée par la Société d'habitation du Québec en 2019, qui a amputé de 40 % le budget de RénoRégion pour financer le programme AccèsLogis destiné aux grandes villes, et demandé que les sommes perdues (15,2 M\$) soient restituées au programme. Il a dénoncé la méthode d'allocation des sommes qui pénalise les MRC qui fait fi des besoins réels du milieu, s'appuyant plutôt sur les montants investis l'année précédente

M. Demers a insisté sur la nécessité de réviser les normes du programme qui pénalisent actuellement les clientèles plus démunies de régions où les valeurs immobilières augmentent en réduisant leur accès au programme en raison de la valeur maximale imposée sur les bâtiments admissibles.

La lettre est disponible [ICI](#).

NOUVELLE APPROCHE EN MATIÈRE DE VOIRIE LOCALE

Le ministère des Transports (MTQ) a présenté aujourd'hui sa nouvelle approche dans le financement des projets de réfection des routes locales, résultats de pourparlers importants avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Dès la 1^{re} rencontre, la FQM a présenté ses attentes qui privilégiaient 3 éléments : simplification du programme, prévisibilité de l'aide financière et aide financière pour les impacts causés par les changements climatiques.

Genèse de la démarche

Généralement, les programmes d'aide financière du gouvernement du Québec sont d'une durée maximale de 3 ans, et avant de les renouveler, les ministères et organismes procèdent à leur évaluation pour s'assurer qu'ils atteignent les objectifs pour lesquels ils ont été créés. Dans ce contexte, le MTQ a amorcé au début de l'année 2020 une réflexion sur les modalités du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) qui arrive à échéance le 31 mars prochain. Dès la 1^{re} rencontre, la FQM a constaté avec satisfaction que ses attentes étaient reprises par le MTQ dans ses orientations pour l'élaboration du nouveau programme.

Nouvelle approche basée sur une sélection des projets

La nouvelle approche du MTQ mettra un terme au mode d'attribution selon la date du dépôt de la demande. Ainsi, on mettra fin au *premier arrivé premier servi*, une façon de faire décrite par plusieurs. De plus, cette nouvelle façon mettra un terme à l'incertitude pour la réalisation des projets en raison des délais importants qui survenaient trop souvent entre le dépôt de la demande et la confirmation de l'aide financière. La production trop tardive des lettres de confirmation dans la saison de travaux compliquait également le travail des municipalités, sans parler de la pression financière engendrée par toutes ces situations.

Pour corriger le tir, le MTQ procédera dorénavant à un appel de projets chaque printemps en vue de leur réalisation l'année suivante. Ainsi, en introduisant un délai administratif suffisant pour le ministère pour recevoir les demandes, les analyser et produire les confirmations d'aide financière, on donne ainsi aux municipalités plus de temps pour planifier leurs projets, préparer et lancer les appels d'offres. Par ailleurs, les projets n'ayant pas été retenus lors d'un appel de projets pourront être déposés au suivant. Cette nouvelle méthode de sélection des projets permettra aux municipalités de mieux planifier leurs projets.

Cet échéancier permettra aussi aux municipalités de profiter des meilleures périodes pour obtenir de meilleurs prix et réaliser les projets dans de meilleures conditions. En fait, on applique aux projets de voirie locale les mêmes conditions de réalisation mises en place pour les projets du Ministère, changements qui ont permis d'améliorer les performances et la qualité des travaux.

Régime transitoire

Afin de passer sans heurt du mode traditionnel où l'on finance les projets pour l'année en cours au nouveau mode qui sélectionne les projets pour l'année suivante, le MTQ a prévu un régime transitoire. Pour l'enveloppe budgétaire 2021-2022, le Ministère lancera dès le 1^{er} mars un premier appel de projets qui devront, exceptionnellement, être amorcés au cours de l'été 2021. De plus, pour lancer le nouveau processus, un deuxième appel de projets sera réalisé plus tard cette année pour les projets qui devront être réalisés en 2022. Pour les prochaines années, il y aura uniquement un appel de projets au printemps pour des travaux à réaliser l'année suivante.

Les changements climatiques au cœur de la réforme

Les changements climatiques ont des impacts de plus en plus considérables sur les finances des municipalités. Il n'est pas rare de constater au lendemain de pluies diluviennes des tronçons de routes coupées en deux par la crue des eaux. Bien qu'il existe un programme d'aide financière au ministère de la Sécurité publique, le MTQ ajoutera un nouveau volet *Rétablissement* dans le PAVL afin d'accorder une aide financière à une municipalité, selon l'admissibilité, pour des travaux urgents permettant la réouverture à la circulation d'une route du réseau routier local de niveaux 1 et 2 fermée à la suite d'un événement fortuit. Naturellement, ce volet sera ouvert en tout temps pour le dépôt des demandes.

D'autres bonnes nouvelles

Ces dernières années, vous avez été nombreux à interpellier le MTQ afin qu'il rende admissible les dépenses liées à la construction de bandes cyclables en bordure des routes pour favoriser le transport actif. Pour plusieurs personnes, le vélo et la marche sont un moyen de transport alternatif à l'automobile qui, en plus de favoriser la santé de ses utilisateurs, permet de réduire l'émission de gaz à effet de serre et dans certains cas, de diminuer la congestion routière. Bonne nouvelle pour les amateurs de transport actif puisque le ministère des Transports rend maintenant admissibles, selon certaines modalités, ces dépenses.

À plus d'une reprise, la FQM a demandé au Ministère de permettre les travaux en régie pour les projets de réfection des routes locales afin de diminuer leurs coûts. Il peut s'agir d'une option intéressante dans les régions où il y a une pénurie d'entreprises pour exécuter ce type de travaux. Encore là, le MTQ a entendu cette demande et le permet selon certaines modalités.

De plus, le MTQ a modifié ses taux d'aide financière afin de tenir compte de la capacité financière des municipalités. Ainsi, les municipalités les moins nanties recevront un taux d'aide supérieur aux autres municipalités afin de rendre plus sécuritaire leur réseau routier local.

Afin de prendre connaissance des nouvelles modalités du PAVL, vous pouvez visiter le site Web du MTQ en cliquant [ICI](#).

PROJET DE LOI C-21 – CONTRÔLE DES ARMES DE POING

Le gouvernement fédéral doit prendre ses responsabilités demande la FQM

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) dénonce le projet de loi C-21 présenté aujourd'hui par le gouvernement fédéral qui transfère la responsabilité du contrôle des armes de poing aux municipalités.

« Le gouvernement fédéral doit réviser sa position et prendre ses responsabilités. À titre de porte-parole des régions, la FQM ne peut accepter que le pouvoir de bannir les armes de poing retombe sur les épaules des municipalités qui n'ont pas les ressources nécessaires. Si cette idée est inappropriée pour les grandes villes, elle l'est d'autant plus pour

les régions et les petites et moyennes municipalités du Québec », a réagi M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog.

Pour plus d'information sur le projet de loi C-21, cliquez [ICI](#) et [ICI](#).

AERAM : LES FRAIS DÉBOURSÉS PAR LES ENTREPRISES ENTRE OCTOBRE ET DÉCEMBRE 2020 NE SONT PLUS COUVERTS

Les demandes reçues dans le cadre du PAUPME continueront d'être analysées selon les modalités en cours depuis la mise en place de l'AERAM en octobre 2020, notamment quant à la démonstration du manque de liquidités lié à la fermeture de l'entreprise. Toutefois, le ministre de l'Économie et de l'Innovation, Pierre Fitzgibbon, a pris la décision concernant les demandes soumises à compter du 10 février 2021, que l'analyse des besoins en fonds de roulement devra être effectuée pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Pour en savoir davantage, cliquez [ICI](#).

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2021 - 15 au 19 février 2021

Le milieu municipal prend part au mouvement

Encore cette année ont lieu *Les Journées de la persévérance scolaire 2021*, mais cette fois, dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire qui affecte tout particulièrement les jeunes. Ainsi, l'angle de cette campagne est l'encouragement en ciblant plus spécifiquement les jeunes étudiants d'études postsecondaires afin de leur donner confiance et espoir. Les messages se veulent positifs et tournés vers l'avenir. « Un moment pour les célébrer, les reconforter, les applaudir, les féliciter, souligner leur adaptation, les motiver. **Un moment. Pour eux.** Tout simplement. ». Nous sommes tous invités à suivre le mouvement et joindre la voix du municipal pour leur dire que le marché du travail est prêt à les accueillir à bras ouverts et qu'ils ne seront pas une génération oubliée.

Vous trouverez [ICI](#) les outils promotionnels de la campagne que vous pourrez adapter à votre réalité.

RÈGLEMENT SUR LE FEU VERT CLIGNOTANT - NOUVELLE MESURE POUR IDENTIFIER LES POMPIERS LORS DE LEURS DÉPLACEMENTS EN SITUATION D'URGENCE

Le gouvernement du Québec a annoncé l'édiction du *Règlement sur le feu vert clignotant*. Ainsi, dès le 1^{er} avril 2021, le *Code de la sécurité routière* permettra à un pompier, répondant à l'appel d'un service de sécurité incendie, d'utiliser ce type de feu sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence.

L'utilisation du feu vert clignotant permettra au pompier de circuler sur l'accotement ou d'immobiliser son véhicule à tout endroit de façon sécuritaire. Le nouvel équipement permettra aux pompiers autorisés d'être plus visibles sur la route. De plus, il servira à inciter les automobilistes à faire preuve de courtoisie en présence d'un pompier ayant activé son feu vert clignotant.

Tous les pompiers, à temps partiel ou à temps plein, de même que les pompiers volontaires pourront avoir le droit d'utiliser le feu vert clignotant, à condition d'avoir satisfait à l'ensemble des exigences établies dans le *Règlement sur le feu vert clignotant*.

Ce sont les autorités municipales qui auront la responsabilité de consentir par résolution à ce que les pompiers de leur service puissent utiliser ce feu et qui devront fournir une recommandation écrite à la SAAQ. Celle-ci délivrera un certificat d'autorisation aux pompiers qui auront satisfait à l'ensemble des conditions fixées dans le *Règlement*.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE (OVLIS)

Le programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS) vient d'être publié sur le site Internet du ministère des Transports.

Le programme vise à développer l'offre de vélos en libre-service dans les périmètres urbains des municipalités du Québec dans le but d'offrir davantage de choix en matière de transport durable à la population pour les courts déplacements, le tout en remplacement du voiturage en solo ou en complément des autres modes de transport individuel ou collectif. Plus précisément, il vise à :

- développer un service de vélos en libre-service dans les agglomérations du Québec où un tel service n'est pas en place;
- augmenter l'offre dans les agglomérations déjà desservies;
- diversifier l'offre en mettant à la disposition des usagers des vélos à assistance électrique, notamment dans les endroits dont la topographie limite les déplacements actifs.

Vous pouvez prendre connaissance des modalités du programme [ICI](#). Un appel de projets est en cours jusqu'au 31 mars 2021.

NOUVELLES MESURES CONCERNANT LES ARMES À FEU

Aujourd'hui, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé le dépôt d'une nouvelle mesure législative visant à modifier le *Code criminel* et la *Loi sur les armes à feu* dans le but de rendre les communautés plus sûres tout en respectant les propriétaires légitimes d'armes à feu. Conjugué à d'autres mesures, le projet de loi proposé permettrait au gouvernement d'atteindre différents objectifs pour notamment combattre la violence conjugale et lutter contre la contrebande et le trafic d'armes à feu. Le projet de loi pourrait contribuer à améliorer la sécurité des communautés en appuyant les municipalités dotées de règlements qui interdisent les armes de poing en restreignant leur entreposage et leur transport sur leur territoire.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

CAFÉS WEB

Mardi 23 février 2021 de 9 h à 10 h

MEI : deux nouvelles mesures d'aide aux entreprises pour projets en économie circulaire et aux regroupements d'entreprises qui souhaitent solutionner un défi environnemental commun

Le MEI a lancé deux nouvelles mesures le 18 janvier dernier pour soutenir des projets innovants ou structurants à l'intérieur d'une chaîne de valeur, d'une filière ou d'une zone d'activités économiques. Ces mesures s'adressent aux entreprises (secteurs industriel et commercial) et aux organismes à but non lucratif du Québec :

- Une mesure d'appui à des projets en économie circulaire
- Une mesure d'appui aux regroupements d'entreprises qui souhaitent solutionner un défi environnemental commun

Ce Café Web vise à présenter ces deux mesures, leurs modalités de déploiement ainsi que les différents types de projets admissibles.

Conférencières invitées :

M^{me} Marie-Christine Roy, conseillère en développement durable

M^{me} Anne Arena Daigle, conseillère en développement industrie, Direction de l'économie verte et de la logistique

Pour vous inscrire gratuitement, cliquez [ICI](#).

Prochains Cafés Web à mettre à votre agenda

- Mardi 2 mars 2021 de 9 h à 10 h
[Comment faire affaire avec le gouvernement du Canada](#)
- Jeudi 18 mars de 9 h à 10 h
Le marketing simplifié : pour un impact direct sur vous et vos clients!

FORMATION MUNICIPALE : TOUJOURS PLUS ACCESSIBLES

Tout le programme de formation de la FQM est accessible en classes virtuelles. Vous pouvez le consulter [ICI](#).

En complément de ces classes virtuelles, la FQM vous propose un calendrier de webinaires en lien avec des thèmes d'actualités; cliquez sur le lien de votre choix et laissez-vous guider.

- Le mardi 23 février 2021, à 14 h – [La loi sur les ingénieurs a changé : quels sont les impacts pour vous?](#)
- Le jeudi 25 février 2021, à 14 h – [Les actes dérogatoires les plus fréquemment constatés lors des enquêtes administratives menées par la Direction du contentieux et des enquêtes \(DCE\) de la Commission municipale du Québec.](#)
- Le jeudi 11 mars 2021, à 14 h – [Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens : un an plus tard, où en sommes-nous?](#)
- Le jeudi 18 mars 2021, à 14 h – [Gestion contractuelle : Réclamations d'extras – Application jurisprudentielle](#)

- Le vendredi 19 mars 2021, à 9 h – [Comment s’y retrouver avec la loi sur les architectes](#)
- Le mardi 23 mars 2021, à 14 h – [Les cyberattaques, un risque municipal bien réel](#)
- Le mercredi 7 avril 2021, à 14 h - [L'ABC de la lutte contre l'herbe à poux au Québec](#)
- Le mardi 13 avril 2021, à 14 h – [Refonte du règlement sur les carrières et sablières en 2019 : Les principales modifications](#)
- Le mardi 27 avril 2021, à 12 h 15 - [Midi-causerie en relations du travail](#)
- Le jeudi 29 avril 2021, à 14 h – Les exemptions de taxes et les OBNL (en partenariat avec la CMQ)
- Le mardi 4 mai 2021, à 14 h - [Organisation et fonctionnement de l'état québécois](#)
- Le jeudi 13 mai 2021, à 14 h - [Le myriophylle à épis : gare aux solutions miracles](#)
- Le jeudi 20 mai 2021, à 14 h – [Le télétravail : le futur est à nos portes](#)

Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici.](#)

Et toujours 25% de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

Élections 2021

Si vous souhaitez anticiper la réservation des cours essentiels (dont celui obligatoire sur « Le comportement éthique ») en formule privée, le service de la formation répondra à vos questions et vous transmettra une offre. Contactez-nous au competences@fqm.ca.

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question : competences@fqm.ca
- Votre Répertoire complet de formation municipale de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : téléchargez-le dès à présent en cliquant [ICI](#).

La formation municipale à distance

